

**CONTRIBUTION D'ALTERNATIVE TELECOM
A LA CONSULTATION PUBLIQUE DE L'ARCEP
RELATIVE A LA REGULATION DES MARCHES DU HAUT ET TRES HAUT DEBIT FIXES**

**LA PREVENTION DES CISEAUX TARIFAIRES SUR LE MARCHÉ DU THD EST LA CONDITION
NECESSAIRE AU SUCCES DE L'ACCELERATION DU PASSAGE DE
L'ECONOMIE FRANÇAISE AU TRES HAUT DEBIT**

Paris, le 3 avril 2023

Alternative Télécom se doit d'apporter en tant qu'Association regroupant des acteurs alternatifs aux opérateurs exerçant une influence significative sur le marché, sa contribution à la consultation publique de l'ARCEP, apportant un éclairage général qui s'ajoute aux contributions directes de ses membres.

La volonté affichée par l'ARCEP d' « *amplifier la dynamique concurrentielle* » sur le marché entreprises, rejoint totalement les préoccupations prioritaires des membres d'Alternative Télécom, et de sa position historique depuis plus de 16 ans d'existence.

A cet égard, il apparaît qu'il existe une contradiction entre cet objectif louable affiché par l'ARCEP dans sa consultation publique, et celui « *d'alléger les obligations tarifaires pesant sur Orange* », objectif annoncé dans le même temps.

En effet, les offres d'accès qui ont – enfin – pu être proposées directement par Orange aux opérateurs alternatifs satisfont globalement aux conditions techniques attendues pour que les offres de services proposées par les opérateurs alternatifs puissent se déployer sur la majeure partie du territoire.

En revanche, il est indispensable, pour que ce modèle de déploiement se révèle efficace - tel qu'il a pu être expérimenté avec succès sur le cuivre avec le dégroupage, et permettant de maximiser les vertus de la complémentarité entre les opérateurs d'infrastructures et les opérateurs de services, valorisant leur proximité avec le tissu entrepreneurial français sur tous les territoires -, bénéficie de tarifs de gros qui permettent à ces opérateurs alternatifs d'assurer un développement pérenne de leur modèle économique sur ce marché.

Or, force est de constater que les situations de ciseaux tarifaires sont particulièrement pénalisantes pour le développement du THD, et que sans possibilité de déployer les services de très haut débit dans des conditions de viabilité économiques satisfaisantes, tous les mécanismes de marché réputés permettre l'amplification de la dynamique concurrentielle resteront purement théoriques, et la numérisation accélérée du tissu des entreprises françaises en sera nécessairement ralentie, alors même que la fermeture du réseau cuivre impose au contraire de l'accélérer.

Il convient de souligner également que les conditions tarifaires incompatibles avec tout développement économique pérenne ont conduit à une concentration sans précédent des opérateurs de services, au profit des opérateurs d'infrastructures.

Ce phénomène d'attrition des offres concurrentielles doit préoccuper le régulateur, tout autant que les autorités politiques en charge de la numérisation du territoire et de notre tissu économique national.

Sans régulation des tarifs et capacités d'intervention efficace pour corriger les phénomènes de ciseaux tarifaires, il n'y aura pas de développement performant d'une dynamique concurrentielle en faveur du très haut débit sur le marché entreprises.

Pour ce faire, les leviers dont dispose l'ARCEP sont déterminants et doivent être efficaces et dissuasifs.

Il est fondamental que l'ARCEP explicite la volonté de rendre ce marché compatible avec un dynamisme économique effectif, ce qui suppose de veiller à ce que les tarifs de gros d'accès au THD soient compatibles avec l'exigence de répliquabilité des offres de détail des opérateurs d'infrastructures, en assurant une prévention efficace des ciseaux tarifaire, sans quoi les acteurs alternatifs s'essouffleront dans une compétition aux conditions tarifaires biaisées et déséquilibrées.

Si cette condition n'est pas remplie, nous assisterons à l'attrition croissante des acteurs alternatifs présents sur ce marché, à la reconstitution d'un oligopole, avec tous ses travers, et ce au détriment du marché entreprises, de la numérisation de notre économie, de son dynamisme, de celui de nos territoires et de l'ensemble des créations d'emplois attendues de cette numérisation accélérée au profit de notre pays.